

COMPÉTENCES TERRITORIALES

Que gère ma commune au quotidien ?

Écoles, petite enfance, entretien de la voirie, espaces verts, urbanisme, logement ou encore sport, culture et patrimoine... les communes possèdent un large éventail de compétences – obligatoires et facultatives – essentielles au quotidien des habitants.

État civil



Déclaration des naissances,
célébration des mariages,
enregistrement des PACS,
actes de décès
Tenue des élections

Éducation et jeunesse

Gestion des **25** écoles publiques :
13 maternelles et **12** élémentaires

Restauration scolaire :
3 800 repas fournis chaque
jour, réalisés sur place

Accueils de loisirs les mercredis et
vacances scolaires

35 Agents Territoriaux Spécialisés
des Écoles Maternelles (Atsem)

Gestion de **12** structures petite
enfance

1 équipement 100 % dédié aux
11-30 ans, le QJ pour Quartier
Jeunes



Logement, urbanisme et voirie

- Permis de construire,
autorisations
d'urbanisme
- Entretien et rénovation
de la voirie communale
- Habitat insalubre ou
dangereux, financement
de logements
sociaux, mise en
œuvre d'opérations
programmées
d'amélioration de
l'habitat (OPAH)

Cadre de vie et environnement



- Entretien et création d'espaces
verts (parcs, squares et jardins),
de pistes cyclables
- Initiatives en faveur de l'écologie
- Sécurité : police municipale,
vidéoprotection



78 millions d'€ de budget
(dépenses réelles de
fonctionnement 2026)

0 % de hausse des taux
communaux de taxes foncières
bâties et non bâties en 2026

Sport, culture, loisirs

Une dizaine de dispositifs
sportifs gratuits pour les 3-25 ans

Plus de **60** infrastructures sportives

1 conservatoire à rayonnement communal

2 théâtres, **1** cinéma, **1** musée, **3** médiathèques
et **1** Bibliobus



Action sociale et solidarité

1 Centre Communal
d'Action Sociale (CCAS)

Instruction des dossiers
d'aides sociales légales,
aide aux démarches
administratives, au
paiement des factures
d'eau, d'électricité,
secours d'urgence...

400 Maisonnais
bénéficient d'une aide
à domicile et **135** du
portage de repas.

HÔTEL DE VILLE

**118, avenue du
Général de Gaulle**
01 43 96 77 00

SERVICES TECHNIQUES

39, avenue Gambetta
01 43 96 77 25

Les compétences des autres instances locales

Le Territoire Paris Est Marne&Bois :
la collecte et le traitement des
déchets ménagers, l'eau et
l'assainissement, le tourisme, les
missions locales...

Le département du Val-de-Marne :
les collèges, une partie des crèches et
de la voirie présentes sur le territoire

communal, l'action sociale (RSA,
APA, Espaces autonomie, Espaces
Départementaux des Solidarités,
aides liées au handicap...)

La Région Île-de-France : les
lycées, les transports, les aides à la
formation et aux entreprises, l'action
européenne, l'attractivité économique